



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

Liberté
Égalité
Fraternité

BOAMP.fr

Bulletin officiel des annonces des marchés publics

Avis de marché

Attention : les informations contenues dans l'extrait PDF peuvent dans certains cas ne pas présenter le texte intégral de l'annonce. Les extraits PDF des annonces du BOAMP ne constituent pas le format officiel, pour consulter le texte intégral au format officiel du présent avis, cliquez sur <https://www.boamp.fr/pages/avis/?q=idweb:25-34832>

Département(s) de publication : **76**

Annonce n° **25-34832**

Services

Section 1 - Identification de l'acheteur

Nom et adresse officiels de l'organisme acheteur : Département de la Seine-Maritime

Correspondant : BELLANGER Bertrand, Président

Adresse : Hôtel du Département, Quai Jean Moulin , CS 56101, 76101 ROUEN CEDEX

Coordonnées :

Téléphone : 0235035555

Télécopieur : 0235035542

Courriel : service-marches-publics@seinemaritime.fr

Adresse internet : <http://www.seinemaritime.net/>

Adresse internet du profil d'acheteur : <https://www.mpe76.fr/>

Section 2 - Description du marché

Objet du marché : Prestations d'organisation des opérations d'emballage, de manutention, de convoiement et de transport d'oeuvres d'art pour l'exposition Aime celui qui t'aime. Léopoldine Hugo à Villequier, à la Maison Vacquerie / Musée Victor Hugo / Rives-en-Seine (Villequier)

Lieu d'exécution : Maison Vacquerie - Musée Victor Hugo, 76480 Rives en Seine / Villequier

Section 3 - Caractéristiques du marché

Caractéristiques principales : Le Département de la Seine Maritime / Maison Vacquerie, Musée Victor Hugo, Rives en Seine / Villequier présentera au public du 19 juin 2025 au 3 novembre 2025 l'exposition « Aime celui qui t'aime - Léopoldine à Villequier ». Cette exposition rassemblera un ensemble d'oeuvres (tableau, textiles, arts graphiques) prêtées par la Maison Victor-Hugo à Paris 6 Pl. des Vosges, 75004 Paris / 01 42 72 10 16, et décrites dans la liste joint en annexe 3d. Le marché concerne l'attribution du transport (aller et retour des oeuvres), l'emballage des oeuvres et la prise en charge des perdiem (1 par institution prêteuse au maximum) par un transporteur professionnel spécialisé en transport et emballage des oeuvres d'art. Le transporteur devra fournir une copie de son inscription au registre des transporteurs

Refus des variantes.

Section 5 - Conditions relative au marché

Forme juridique que devra revêtir le groupement d'entrepreneurs, de fournisseurs ou de prestataires de services : Aucune forme particulière de groupement n'est imposée après attribution. Si l'attributaire du marché est un groupement d'entreprises conjointes, le mandataire sera obligatoirement solidaire, pour l'exécution du marché, de chacun des membres du groupement pour ses obligations contractuelles à l'égard de l'acheteur, conformément à l'article R.2142-24 du Code de la Commande Publique. Conformément aux articles L1220-1 à L1220-3 du Code de la Commande publique et à l'arrêt du Conseil d'État n°436532 du 08/10/2020, si l'étude des offres démontre que plusieurs personnes morales différentes, qui constituent en principe des opérateurs économiques distincts, n'ont pas d'autonomie commerciale, résultant notamment des liens étroits entre leurs actionnaires ou leurs dirigeants, qui peut se manifester par l'absence totale ou partielle de moyens distincts ou la similarité de leurs offres, alors ces personnes morales seront regardées comme un seul et même soumissionnaire et seule sera retenue la dernière réponse déposée (article R2151-6 du Code de la commande publique). Conformément à l'article R2142-4 du Code de la commande publique, une même personne ne peut représenter plus d'un candidat pour un même marché à peine d'irrégularité. Tous les groupements constitués des mêmes opérateurs économiques permutant leur responsabilité seront considérés comme un seul et même soumissionnaire

Unité monétaire utilisée, l'euro.

Langues pouvant être utilisées dans l'offre ou la candidature en complément de celles faites en français : français

Section 7 - Critères d'attribution

Offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés ci-dessous avec leur pondération :

- Le prix des prestations : 60%
- La valeur technique de l'offre jugée sur la base des sous critères suivants :S/critère n°1 : Composition de l'équipe pluridisciplinaire constituée pour la réalisation de la prestation (2 pts /10)-S/critère n°2 : Pertinence de la démarche que le candidat se propose de mettre en place pour la réalisation de cette prestation et compréhension des enjeux jugée notamment sur les points suivants : solutions de tamponnage et de transport proposées adaptées aux objets listés (6 pts/10)- S/critère n°3 : Pertinence du planning d'intervention proposé (2 pts/10) : 30%
- Critère environnemental : Classification Crit'air des véhicules utilisés pour l'exécution du marché : 10%

Section 8 - Mode de passation du marché

Type de procédure : procédure adaptée

Section 10 - Conditions de délai

Date limite de réception des offres : 10/04/2025 à 16:00

Délai minimum de validité des offres : 120 jours à compter de la date limite de réception des offres.

Section 11 - Autres renseignements

Numéro de référence attribué au marché par le pouvoir adjudicateur / l'entité adjudicatrice : 25C0135

Renseignements complémentaires : Les dépôts de plis doivent être impérativement remis par voie dématérialisée. Pour retrouver cet avis intégral, accéder au DCE, poser des questions à l'acheteur, déposer un pli, allez sur <https://www.mpe76.fr/> Code NUTS : FR Modalités d'ouverture des offres :

Date: 14 avr. 2025 Lieu :Personnes autorisées à assister à l'ouverture des offres : NON Marché

périodique : NON Calendrier prévisionnel de publication des prochains avis :Les personnes morales sont tenues d'indiquer les noms et qualifications professionnelles des membres du personnel chargés

de la prestation : OUI Marchés réservés : NON Instance chargée des procédures de recours : Tribunal administratif de Rouen, 53 avenue Gustave Flaubert 76000 Rouen Cedex 1 Tél : 0235583500 Fax : 0235583503 Mel : greffe.ta-rouen@juradm.fr Précisions concernant le(s) délai(s) d'introduction des recours : « - Référé précontractuel prévu aux articles L. 551-1 à L. 551-12 du code de justice administrative et pouvant être exercé avant la signature du contrat. - Référé contractuel prévu aux articles L.551-13 à L.551-23 du code de justice administrative, et pouvant être exercé dans les délais prévus à l'article R. 551-7 du CJA. - Recours en contestation de validité du contrat, issu de la jurisprudence "Tarn-et-Garonne" dans un délai de 2 mois à compter des mesures de publicité appropriées. » Transporteur professionnel spécialisé? en transport et emballage des oeuvres d'art. Le transporteur devra fournir une copie de son inscription au registre des transporteurs

Section 14 - Informations complémentaires

Date d'envoi du présent avis à la publication : 27/03/2025